Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

BUREAU DE COMMUNAUTE DU 15 JANVIER 2015

Date d'envoi de la convocation : 9 Janvier 2015
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 20
Nombre de Procurations : 1
Nombre de Votants : 21
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :
22 Janvier 2015

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Pierre BOLZE,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Sandrine ARRAULT,
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
M. Jean CHEVASSUT,
M. Stéphane DAHLEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

M. Pierre BROUANT à Mme Liliane JAILLET.

Absents-excusés :

Néant.

Secrétaire de Séance : M. Sylvain JACOB.

DELIBERATION N° BU/15/76

CREATION D'UNE SALLE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS A BOUILLAND – AVIS SUR L'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DETR

M. SUGUENOT, rapporteur, rappelle que la commune de BOUILLAND, souhaite réaliser le projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie pour rendre accessible les services aux personnes à mobilité réduite et créer d'une salle de rencontres et de loisirs au rez-de-chaussée du bâtiment. L'objectif est d'offrir aux habitants la possibilité de bénéficier d'un espace convivial, qui ferait converger plusieurs activités administratives et de services dans un même ensemble.

Le rapporteur précise que pour mener à bien ce projet de création de salle de rencontres et de loisirs estimé à 220 628.00 € H.T., la commune de BOUILLAND a présenté une demande d'aide auprès de l'État pour bénéficier d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2015.

LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- émet un avis favorable au projet de création d'une salle de rencontres et de loisirs à BOUILLAND,
- approuve l'attribution d'une aide de l'Etat au titre de la DETR.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Création d'une salle de rencontres et de loisirs à BOUILLAND - Avis sur l'attribution d'une dotation d'Équipements des territoires Ruraux - DETR -

Date de transmission de l'acte : 22/01/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 22/01/2015

Numéro de l'acte : BU-15-76 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 021-200006682-20150115-BU-15-76-DE

Date de décision : 15/01/2015

Acte transmis par : Corinne MALDANT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.6. Autres subventions